



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associaziun da las Vischnancas Svizras

Office fédéral de topographie
swisstopo
3084 Wabern

Par email à
madeleine.pickel@swisstopo.ch

Berne, le 20 septembre 2021

Modification de la loi sur la géoinformation (données géologiques pour l'aménagement du territoire; mise en œuvre du postulat Vogler 16.4108) – Prise de position de l'Association des Communes Suisses

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 19 mai 2021, vous nous avez soumis la modification de la Loi sur la géoinformation (LGéo) pour consultation. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1600 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS).

La planification de l'utilisation du sous-sol est une nécessité du fait de la multiplication des conflits d'utilisation entre la protection du climat, la sécurité énergétique et l'exploitation des infrastructures. L'accès aux données géologiques avec la création des bases légales permettant de mettre à disposition des communes, des cantons et de la Confédération des données géologiques de privés utiles à l'aménagement du sous-sol est soutenu par l'ACS. Ce transfert de savoir, dans une optique d'utilisation non concurrente des données, est une démarche qui permettra de faire face aux besoins croissants de données sur l'état du sous-sol. L'accessibilité à des données géologiques permettra une planification efficace du sous-sol et la sécurité de planification des autorités tant cantonales que communales sera accrue. L'Association des Communes Suisses soutient donc la modification de la Loi sur la géoinformation.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

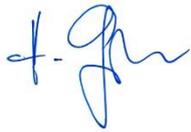
Für die Raumplanung im Untergrund und teilweise auch für Zwecke der Landesgeologie fehlt heute die notwendige raumbezogene geologische Information. Diese Vorlage will entsprechende rechtliche Grundlagen schaffen, damit künftig geologische Daten für die Planung im Untergrund zur Verfügung gestellt werden können. Wenn mehr und bessere Informationen über den geologischen Untergrund zugänglich sind, erhöht dies die Planungssicherheit für die kantonalen und kommunalen Behörden; zudem wird eine bessere raumplanerische Koordination und Abstimmung der Nutzungen bzw. Nutzungsabsichten im Untergrund ermöglicht. Davon profitieren auch die Gemeinden.

Der Schweizerische Gemeindeverband begrüsst daher die vorgesehene Teilrevision des Geoinformationsgesetzes (GeolG).

Association des Communes Suisses

Le président

Le directeur



Hannes Germann
Conseiller aux États



Christoph Niederberger

Copie à: Union des villes suisses, Berne